



CONSEIL COMMUNAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU COLLÈGE COMMUNAL

Conseil communal du 20 avril 2026

Electrification du parc automobile : la Ville de Liège lance une concession pour la construction de 2 stations de recharge rapide.

Le parc de véhicules électriques ne cesse d'augmenter à Liège et en Belgique. Ce phénomène est amené à s'amplifier rapidement au vu des tensions sur le marché des hydrocarbures.

En zone urbaine, les citoyens ne disposant pas d'un garage privé pouvant accueillir une borne sont confrontés à la problématique de la recharge électrique.

Pour offrir une réponse adéquate aux différentes situations rencontrées par les citoyens et les usagers, la Ville de Liège adopte une stratégie en 3 niveaux :

- **La recharge à domicile :**

Le passage de câble sur les trottoirs étant interdit, la Ville s'est positionnée pour le recours, sous conditions aux systèmes de :

- **dalles dites « passe-câble »** : il s'agit de dalles préfabriquées intégrant une rainure permettant d'introduire le câble de recharge sans qu'il n'effleure du trottoir,
- **goulottes de recharge** : il s'agit de goulottes qui s'insèrent dans une rainure pratiquée dans le trottoir et qui accueille le câble sans effleurement.

Ces autorisations, données à titre précaire, ne s'assimilent pas à une privatisation de l'espace public. L'ensemble des frais d'installation seront à charge du citoyen demandeur.

Les demandes doivent être introduites via le formulaire général disponible sur le site des Travaux : "Demande d'autorisation d'effectuer des travaux sur le domaine public" : <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/travaux/voirie/demande-dautorisation-deffectuer-des-travaux-sur-le-domaine-public-communal>

Ce mode de recharge est dit « lent » car il nécessite un branchement long pour parvenir à recharger entièrement la batterie.

- **La recharge semi-rapide en voirie à l'échelle des quartiers :**

La Ville de Liège a répondu favorablement, en 2022, à l'appel à intérêt de la Région wallonne pour le lancement des futurs marchés de concession en matière de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Ministre Desquesnes vient de confirmer l'attribution de la concession, ce qui va permettre à la Ville de bénéficier de 97 bornes (22kW) double prise (11kW / prise), soit **184 places qui seront implantées dans les quartiers.**

Il s'agira principalement d'un système de recharge « semi-rapide » visant à recharger partiellement la batterie d'un véhicule en profitant d'une activité de quelques heures en ville (courses, activité culturelle ou sportive, dîner au restaurant ...).

- **La recharge ultra-rapide aux entrées de ville :**

Les entrées de la Ville constituent des spots idéaux pour accueillir une station de recharge rapide dans lesquelles 20 à 30 minutes suffisent pour recharger de 80% à 100% la batterie de son véhicule.

C'est dans cette optique que le Collège propose au Conseil la concession et la construction de 2 stations de recharge rapide pour véhicules électriques :

- **à Liège Expo**, (en collaboration avec l'IGIL) pour une durée de 20 ans
- **à Sclessin** pour une durée de 25 ans (aménagements plus conséquents).

La volonté du Collège est de proposer une expérience de recharge la plus performante et agréable possible, via la construction des stations mais aussi par l'aménagement global des sites proposés : espace d'attente entièrement équipé et extérieurs (plantations dans le respect du plan Canopée de la Ville).

Les stations devraient être opérationnelles endéans les 18 mois de la signature de la concession.